



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.7) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAYEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1 puis représenté par Mme Maryse VIPREY)

Etaient absents : **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Montfaucou :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Jacques CURTY

Procurations de vote :

Mandants : L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BENETEAU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.2), J.J. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), J.S. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

Mandataires : J.P. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, J.P. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Délibération n°2013/002310

Rapport n°1.1.6 - Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par le Conseil Régional « l'Originale Franche-Comté »

Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par le Conseil Régional « l'Originale Franche-Comté »

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant BP 2013 : 40 000 €
BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant PPIF 2013-2014 : 100 000 €
« Communication (LGV) »	Montant de l'opération : 100 000 € - sur 2013 : 30 000 € - sur 2014 : 50 000 €
Sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018	

Résumé :

A l'occasion de la mise en service du TGV Rhin-Rhône, le Conseil Régional a lancé en 2011 une vaste campagne de communication nationale pour promouvoir la Franche-Comté et ses territoires.

Les Agglomérations de Belfort, Besançon, Montbéliard et Dole ont été associées à la définition de la stratégie de communication depuis le début.

Elles sont de nouveau sollicitées pour participer au financement de cette campagne dans sa seconde phase, pour 2013 et 2014.

Le Grand Besançon est ainsi invité à participer à hauteur de 30 000 € en 2013 et de 50 000 € en 2014.

À l'occasion de la mise en service du TGV Rhin-Rhône qui traverse la Région et au vu la création de 2 nouvelles gares TGV, dont celle de Besançon Franche-Comté TGV, le Conseil Régional a décidé de mettre en place une vaste campagne de communication pour promouvoir la Franche-Comté et développer son attractivité économique et touristique.

Comme trois autres Agglomérations (Belfort, Montbéliard et Dole), le Grand Besançon a été sollicité par le Conseil Régional pour prendre part à l'élaboration de la stratégie de communication qui porte les messages et l'image de toutes les composantes du territoire régional. Une démarche partenariale a été mise en place dès 2010, associant notamment les directeurs de la Communication et les Présidents des Agglomérations, dans le cadre de la Conférence des Exécutifs.

La Ville de Besançon est également associée à la démarche.

Alors que la marque « l'Originale Franche-Comté » a été déployée, qu'elle a confirmé son attrait, que la stratégie 2013 - 2014 est définie et que des opérations permettant de mettre en valeur la Région et ses agglomérations à travers divers supports (imprimés, multimédia ou événements) ont été menées en 2013 et sont programmées pour 2014, l'Agglomération est invitée à se prononcer sur une participation financière à cette seconde vague de la campagne.

Le budget global envisagé pour cette seconde phase de campagne s'élève à 800 000 € sur 2 ans. Cette campagne a déjà permis :

- la création d'une marque et d'un univers graphique,
- le déploiement de relations presse au niveau national, comportant notamment des voyages de presse proposant la visite de sites grand bisontins (comme lors de voyages de presse organisés par le Conseil Régional, l'Agence Régionale de Développement (ARD) ou le Comité Régional du Tourisme (CRT) sur le thème du vélo ou de l'horlogerie),
- la création d'un site portail référençant les contenus des sites franc-comtois et notamment ceux du Grand Besançon et de la Ville de Besançon,
- le développement d'une présence sur les réseaux sociaux agrégeant plus de 13 000 personnes,
- une campagne de promotion touristique, spécialement axée sur les courts séjours,
- des annonces presse et web dans des médias nationaux,
- une campagne télé sur des chaînes d'information (I-télé, BFM et LCI en 2012),
- une campagne de radio dense sur les stations France Info et France Inter en octobre dernier,
- la participation sous une bannière commune à de nombreuses manifestations (Micronora, Tour de France 2012, Salon de l'Agriculture 2013, Eurockéennes de Belfort...).

Aujourd'hui, la poursuite de l'opération semble nécessaire. En effet, installer une marque, la faire connaître et apprécier prend du temps (4 à 5 ans au minimum). Or, alors que les études menées avant le lancement de la campagne 2011/2012 attestaient du déficit de notoriété et d'identification de la Région toute entière, les études plus récentes, réalisées après les premières actions de l'Originale Franche-Comté, indiquent :

- que la marque et son univers plaisent aux cibles retenues (taux d'agrément de 70 %),
- que les premiers effets sur la notoriété spontanée de la Région se font sentir (9 % des sondés citent spontanément la Franche-Comté comme une région attractive, contre 6 % en 2011).

Pour le Grand Besançon, participer à une campagne de cette ampleur continue de représenter une réelle opportunité. D'une part, parce qu'elle donne une visibilité nationale à la Région dont Besançon est la capitale et d'autre part, parce que les sondages d'évaluation de la campagne commandités par le Conseil Régional démontrent que la campagne plaît à ses cibles, donc qu'elle est susceptible de déclencher des visites en Franche-Comté.

Ces sondages démontrent en outre que Besançon est l'agglomération franc-comtoise citée spontanément par le plus grand nombre de personnes interrogées, ce qui tend à prouver que le territoire bisontin tire plus de bénéfices de cette campagne que les autres territoires franc-comtois.

Par ailleurs, il est à noter que la Communauté d'Agglomération de Vesoul a souhaité intégrer cette démarche dernièrement et y participe donc financièrement.

Alors que Dole participe à « l'Originale Franche-Comté » depuis le début de la campagne et que les intercommunalités de Pontarlier et Lons-le-Saunier se montrent très intéressées, l'influence du Grand Besançon, leader du Centre Franche-Comté, sur cette campagne ne pourra qu'être appelée à se renforcer avec l'arrivée des autres membres du pôle métropolitain, permettant une mise en valeur encore plus forte des atouts du territoire.

Pour cette seconde vague de la campagne, les Agglomérations de Belfort, Montbéliard et Besançon sont sollicitées à hauteur de 50 000 €.

Pour notre territoire, un accord avec la Ville de Besançon permet à l'Agglomération de ramener sa participation à 30 000 € en 2013, la Ville de Besançon prenant à sa charge 20 000 €.

Pour l'année 2014, le versement de la participation de 50 000 € à la campagne de communication régionale est conditionné à la réalisation des engagements du Conseil Régional listés dans la convention jointe.

Il s'agira notamment d'assurer au Grand Besançon que les visuels produits pour mettre spécialement le territoire bisontin en valeur seront bien utilisés de manière autonome, dans des espaces publicitaires acquis pour le compte de la campagne commune, comme cela avait par exemple été le cas dans le hall de la Gare de Lyon à Paris en 2012.

M. BONTEMPS ne prend pas part au vote.

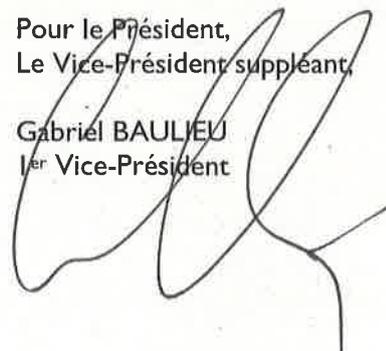
A la majorité, 4 Abstentions, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement au Conseil Régional d'une subvention de 30 000 € en 2013 et 50 000 € en 2014 (sous réserve du respect des engagements de la Région listés dans la convention), au titre de la participation du Grand Besançon et de sa mise en valeur dans la campagne régionale de promotion et de communication mise en œuvre par la Région Franche-Comté sous le titre « l'Originale Franche-Comté »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstentions : 4

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 23 DEC. 2013



Convention de participation financière à une campagne de communication régionale

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2013, d'une part,

Et :

Le Conseil Régional de Franche-Comté, représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY d'autre part,

Préambule

À l'occasion de la mise en service du TGV Rhin-Rhône qui traverse la Région et a vu la création de 2 nouvelles gares TGV, dont celle de Besançon Franche-Comté TGV, le Conseil Régional a décidé de mettre en place une vaste campagne de communication pour promouvoir la Franche-Comté et les territoires qui la composent, et développer l'attractivité touristique et économique.

Cette campagne de communication, baptisée « *l'Originale Franche-Comté* » s'est déroulée pour une première phase au cours des années 2011 et 2012.

Au cours de cette première phase, la démarche de communication a été co-construite et co-financée par la Région et les territoires qui la composent, notamment les agglomérations de Belfort, Besançon, Dole et Montbéliard, dans le cadre de la Conférence des exécutifs réunissant les représentants de ces institutions.

Le Grand Besançon a ainsi pu exprimer son point de vue sur les messages de cette campagne et son déroulement et obtenu d'être particulièrement mis en valeur dans les supports de communication développés.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, en tant que territoire central de la Région, est en effet directement concernée par la démarche de communication et peut en attendre des retombées significatives, en matière de notoriété, de développement économique et de fréquentation touristique. C'est pour ces raisons qu'elle souhaite renouveler son engagement dans cette démarche de communication collaborative en participant financièrement à la campagne au titre des années 2013 et 2014. La Ville de Besançon est également associée à la démarche pour l'année 2013.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre de la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au financement de la campagne de communication, initiée par le Conseil Régional de Franche-Comté et qui a pour titre « *l'Originale Franche-Comté* »

Article 2 - Engagement du Conseil Régional de Franche-Comté

Le Conseil Régional de Franche-Comté s'engage à :

- valoriser le Grand Besançon dans tous les supports de communication générique élaborés pour la campagne,
- continuer d'alimenter les supports numériques et imprimés mis à jour avec des informations mettant en valeur le territoire du Grand Besançon,
- utiliser les visuels développés dans le cadre de la campagne et propres au territoire bisontin de manière autonome dans des espaces presse et/ou d'affichage, notamment au cours des années 2013 et 2014,
- autoriser par ailleurs le Grand Besançon à les utiliser dans ses propres démarches de communication,
- associer le Grand Besançon et ses représentants aux opérations événementielles (Salon de l'agriculture, Tour de France, Eurockéennes,...), et de relations presse (voyages de presse),
- transmettre un bilan de la campagne et de son étude d'impact au Grand Besançon.

Article 3 - Engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, qui a déjà participé à la démarche en 2011, puis en 2012, s'engage à participer pour une seconde phase de la campagne à hauteur de 30 000 € en 2013 et 50 000 € en 2014, sous réserve du respect des engagements de la Région Franche-Comté en matière de valorisation du territoire grand bisontin dans la campagne programmée, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2013.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La participation sera versée en deux fois au Conseil Régional de Franche-Comté, un premier versement avant le 31 décembre 2013, puis un second avant le 31 décembre 2014, après signature et transmission en Préfecture de la présente convention et sous réserve du respect des engagements pris par le Conseil régional et listés à l'article 2 de la présente convention.

Article 5 - Dispositions particulières de contrôle

Le Conseil régional s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Il tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourrait avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée des exercices budgétaires 2013 et 2014.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Madame la Cheffe du Service Comptable du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à le

La Présidente du Conseil Régional
de Franche-Comté,

Marie-Guite DUFAY

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET